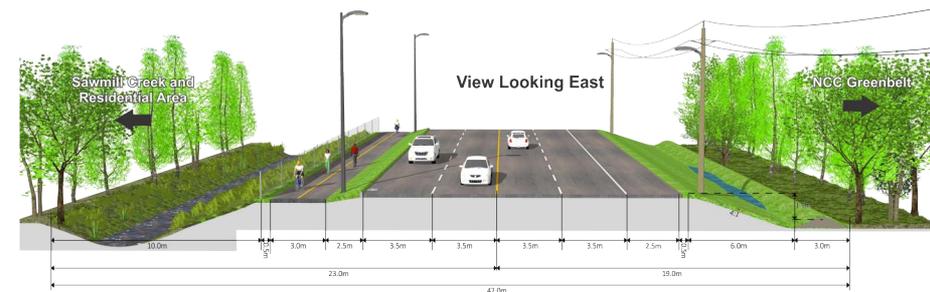


Preliminary Preferred Design for Lester Road Albion to Meandering Brook Sector

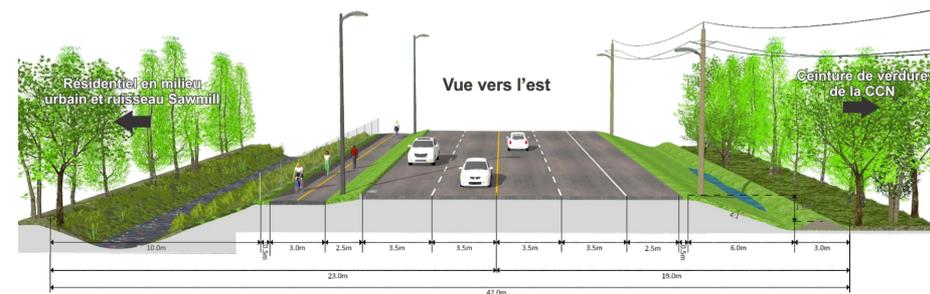
The recommended Preliminary Preferred Design for the Albion Road to Meandering Brook Sector is to **align the roadway to avoid Sawmill Creek** (Alternative 2). This alternative is illustrated below in a representative cross-section. The environmental benefits and impacts of this alternative are outlined below.



- Retains Sawmill Creek in place and provides opportunities to improve its value
- Locates the travelled portion of the roadway further away from residences (in locations where the Creek currently runs along the edge of roadway)
- Reduces (but does not eliminate) the need for noise attenuation
- Reinforces the role that Sawmill Creek plays as a buffer between Lester Road and adjacent residences
- Requires an additional right-of-way widening from the NCC Greenbelt along the south side of the corridor and displaces wetland area
- Displaces a rural residence located within the NCC Greenbelt
- Requires a guardrail along the frontage of a rural residence along Lester Road, to minimize the required cross-section and avoid impacts on the residence's front yard area and potential on-site water and wastewater systems

Conception préliminaire privilégiée pour la section du chemin Albion jusqu'à la promenade Meandering Brook

La conception préliminaire privilégiée recommandée pour le secteur du chemin Albion jusqu'à la promenade Meandering Brook consiste à établir le tracé de la chaussée afin d'éviter le ruisseau Sawmill (conception de rechange no 2). Cette conception de rechange est illustrée ci-dessous sous forme de coupe transversale représentative. Les caractéristiques distinctives de la conception de rechange sont décrites ci-dessous.



- Maintient à sa place le ruisseau Sawmill et offre des occasions d'améliorer sa valeur
- Place la partie carrossable de la route plus loin des résidences (dans les zones où le ruisseau passe actuellement le long du bord de chaussée)
- Réduit (mais n'élimine pas) la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'atténuation du bruit
- Renforce le rôle que joue le ruisseau Sawmill Creek en tant que zone tampon entre le chemin Lester et les résidences adjacentes
- Nécessite un élargissement supplémentaire de l'emprise, depuis la ceinture de verdure de la CCN le long du côté sud du corridor, et déplace un milieu humide
- Déplace une résidence rurale située dans la ceinture de verdure de la CCN
- Nécessite un garde-fou le long de la façade de terrain d'une résidence rurale le long du chemin Lester, afin de réduire au minimum la coupe transversale nécessaire et éviter les répercussions sur la cour avant de la résidence et sur les systèmes potentiels d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des eaux usées